



Municipalité de **RUSSELL** Township

ANNEXE A1

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉLÉGATION/PÉTITION

Date de la demande:	Date de la réunion du conseil demandée:	
Nom du demandeur (et le titre s'il y a lieu):		
Nom de l'organisation (s'il y a lieu):		
Adresse résidentielle:		
# de tél. de la personne contacte:	Résidence :	Cellulaire :
Courriel:		
Veillez noter que les délégations et pétitions sont limitées à cinq (5) minutes.		
Objet de la présentation:		
But de la délégation:	N.B.: Si vous demandez au conseil de prendre des mesures, vous devez décrire clairement ce que vous demandez pour informer le conseil et si nécessaire, ajoutez une feuille séparée et la joindre à cette demande. <input type="checkbox"/> à titre d'information seulement; <input type="checkbox"/> demande de financement; <input type="checkbox"/> demande de lettre de soutien; <input type="checkbox"/> autres (préciser ci-dessous).	
Nom de la personne(s) qui fera (feront) la présentation:	1. 2.	
Fournirez-vous des documents à l'appui:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, veuillez compléter ci-dessous: <input type="checkbox"/> documents lors de la réunion (apporter au moins 10 copies); <input type="checkbox"/> les présentations électroniques doivent être remises au bureau du greffe au plus tard à 16 h le jeudi, 7 jours avant la préparation finale de l'ordre du jour, afin de s'assurer de la compatibilité du logiciel et de procéder au pré-chargement des données sur l'ordinateur portatif de la municipalité; <input type="checkbox"/> inscription à l'ordre du jour (une copie originale ou électronique) au plus tard à 16 h le jeudi, 7 jours avant la préparation finale de l'ordre du jour.	
Exigences techniques nécessaires:	<input type="checkbox"/> tableau à feuilles mobiles <input type="checkbox"/> projecteur <input type="checkbox"/> autres (fournir des détails)	
Je _____, soussigné(e) comprends et accepte les procédures pour les délégations et/ou pétitions tels qu'indiquées dans cette annexe et je m'engage à les respecter en tout temps. Signature du demandeur _____ Date: _____		



Municipalité de **RUSSELL** Township

ANNEXE A1

Au règlement de procédures 2016-020 du canton de Russell Instructions pour présenter une demande de délégation ou une pétition au conseil

Conformément au règlement de procédures du conseil, toutes les demandes afin de présenter une pétition et/ou délégation doivent être cédulées lors d'une séance ordinaire du conseil.

Les séances ordinaires du conseil auront lieu le premier (1er) et troisième (3e) lundi de chaque mois, commençant à (18 h) à **l'exception du mois de janvier**, où la première (1ère) séance ordinaire aura lieu le deuxième (2e) lundi, du mois de **juillet**, où il n'y aura pas de séance ordinaire, et les mois d'août et décembre où il n'y aura qu'une (1) séance ordinaire qui aura lieu le deuxième (2e) lundi du mois.

DÉLÉGATIONS ET/OU PETITIONS SONT LIMITÉES À UN MAXIMUM DE CINQ (5) MINUTES

S'il s'agit d'une journée fériée, la réunion est reportée à la même heure au premier jour non férié suivant, sauf si le conseil en décide autrement par voie de résolution.

Directive pour faire une demande de délégation ou pétition au conseil

1. Les personnes qui désirent s'adresser au conseil doivent remplir le formulaire de demande de délégation et/ou pétition, sous l'Annexe A1, et le soumettre au bureau du greffe au plus tard le jeudi à 16h, 7 jours avant la préparation finale de l'ordre du jour. Si cette demande est reçue après la date d'échéance ou si l'ordre du jour d'une réunion est trop chargé, la demande peut être considérée à la prochaine séance ordinaire du conseil.
2. Les renseignements généraux pertinents doivent également être fournis en même temps que la demande et ils seront inclus dans le progiciel soumis à l'examen du conseil avant la réunion.

Lors de la réunion

Les demandes de délégations et/ou pétitions seront cédulées au deuxième article à l'ordre du jour, immédiatement après les présentations. Le maire invite alors les individus identifiés à présenter la délégation/pétition, de s'avancer à la tribune pour faire leur présentation, et seront limité à 5 minutes. Après la délégation ou pétition, les membres du conseil peuvent poser des questions. Une fois la discussion terminée, le conseil peut recevoir la délégation/pétition à titre d'information. Si une demande d'action de la part du conseil est faite, la question sera soumise à l'administration ou le comité pour un rapport futur ou d'autres conseils.